



Etablissement Public de coopération intercommunale  
Siège: 22, rue des MOULINS 14470 REVIERS

---

## COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE du 15 Avril 2014

---

### Présents :

Mesdames et Messieurs les délégués des communes suivantes :

**AMBLIE :** BEAUDOIN Yves - **BENY SUR MER :** DELALANDE Hubert -  
**COLOMBIERS SUR SEULLES :** RICHARD Hervé - **COULOMBS :** SAINT Régis -  
**CREULLY :** BERON Jean-Paul, SIRISER Geneviève, OZENNE Thierry, SARTORIO  
Virginie, GILLES Dominique, COUZIN Alain - **CULLY :** LECORNU Bruno -  
**FONTAINE-HENRY :** CAILLERE Philippe - **LANTHEUIL :** LEU Gérard, MARIE Joël -  
**MARTRAGNY :** LAURENT Philippe - **REVIERS :** GUERIN Daniel, HUYGHE-BOULET  
Marie – **RUCQUEVILLE :** CLAIR Ginette – **SAINT- GABRIEL-BRECY :** DUROCHER  
Franck - **THAON :** MAURY Richard, BELIARDE Anne-Marie, ISABEL Jean-Pierre,  
MICHEL Annie, PERONNE Claude – **TIERCEVILLE :** DESOULLE Jacques - **VILLIERS  
LE SEC :** JULIEN Yves.

Excusé : 0

Absents : 0

Secrétaire de séance : FOSSEY Suzanne.

### Rappel de l'ordre du jour :

#### Sous la présidence du Président sortant :

1. Installation des membres du nouveau conseil communautaire  
Nomination d'un secrétaire de séance
2. Installation du doyen d'âge de l'assemblée à la présidence du conseil

#### Sous la présidence du doyen d'âge :

3. Désignation de deux assesseurs pour l'élection du Président
4. Election du nouveau Président, suivi de son installation à la présidence du conseil communautaire

#### Sous la présidence du nouveau Président élu :

5. Détermination du nombre de vice-Présidents et élection des vice-Présidents

## Point 1

### *SOUS LA PRESIDENCE DU PRESIDENT SORTANT*

#### **INSTALLATION DES MEMBRES DU NOUVEAU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Jean-Pierre LAVISSE accueille et félicite les nouveaux délégués des communes au conseil communautaire.

Un mandat se clôt au cours duquel les élus ont défriché les modalités de fonctionnement de la communauté de communes en interne et dans ses relations avec les communes. Un travail important a été réalisé à la fois sur le fond et sur la forme. La Communauté de communes s'est dotée d'outils, de documents de réflexion et d'investissements qui seront utiles dans l'avenir à tous. Jean-Pierre LAVISSE remercie le conseil communautaire sortant pour le travail réalisé pendant les six années passées, dans des conditions parfois difficiles en raison des tiraillements de quelques individualités. Mais les grands projets ont toujours été entérinés à une grande majorité et parfois à l'unanimité. Jean-Pierre LAVISSE remercie également les membres du Bureau.

En vertu des lois du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales, du 31 décembre 2012 relative à la représentation communale dans les communautés de communes et d'agglomérations, du 17 mai 2013 relative à l'élection des conseillers communautaires, de la délibération du conseil communautaire du 17 juin 2013, des arrêtés préfectoraux des 22 octobre et 7 novembre 2013, le conseil communautaire est constitué de 26 délégués titulaires et de 11 délégués suppléants, répartis comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

| <b>Communes</b>        | <b>Titulaires</b>   | <b>Suppléants</b>         |
|------------------------|---------------------|---------------------------|
| Amblie                 | BEAUDOIN Yves       | DULLIAND Jacques          |
| Bény sur Mer           | DELALANDE<br>Hubert | MARGUERITE<br>Jean-Pierre |
| Colombiers sur Seulles | RICHARD Hervé       | JACQUES Pascal            |
| Coulombs               | SAINT Régis         | PSUJA Edouard             |
| Creully                | BERON Jean-Paul     |                           |
|                        | SIRISER Geneviève   |                           |
|                        | OZENNE Thierry      |                           |
|                        | SARTORIO Virginie   |                           |
|                        | GILLES Dominique    |                           |
| COUZIN Alain           |                     |                           |
| Cully                  | LECORNU Bruno       | LECOURT Jean-Daniel       |

|                     |                     |                            |
|---------------------|---------------------|----------------------------|
| Fontaine-Henry      | CAILLERE Philippe   | ROSELLO DE MOLINER Cyrille |
| Lantheuil           | LEU Gérard          |                            |
|                     | MARIE Joël          |                            |
| Martragny           | LAURENT Philippe    | JAHOUEL René               |
| Reviere             | GUERIN Daniel       |                            |
|                     | HUYGHE-BOULET Marie |                            |
| Rucqueville         | CLAIR Ginette       | LAGNIEL Jean-Michel        |
| Saint-Gabriel-Brécy | DUROCHER Franck     | LAÏLLE Isabelle            |
| Thaon               | MAURY Richard       |                            |
|                     | BELIARDE Anne-Marie |                            |
|                     | ISABEL Jean-Pierre  |                            |
|                     | MICHEL Annie        |                            |
|                     | PERONNE Claude      |                            |
| Tierceville         | DESOUILLE Jacques   | GUEDON François            |
| Villiers-le-Sec     | JULIEN Yves         | CARRE Jacky                |
| <b>TOTAL</b>        | <b>26</b>           | <b>11</b>                  |

### **Rappel des modalités des élections des membres du conseil communautaire:**

Dans les communes de plus de 1000 habitants, Creully et Thaon, les conseillers communautaires ont été élus au scrutin de liste, en même temps que les conseillers municipaux. Deux listes distinctes représentant les candidats au mandat de conseiller municipal et les candidats au mandat de conseiller communautaire, en respectant la parité, ont été présentées sur un seul et même bulletin de vote. La commune de Creully est représentée au sein du conseil communautaire par 6 délégués titulaires et la commune de Thaon par 5 délégués titulaires.

Dans les autres communes, de moins de 1000 habitants, le scrutin relatif à l'élection du conseil municipal était uninominal. Les membres du conseil communautaire ont été désignés parmi les membres du conseil municipal dans l'ordre du tableau (le Maire, puis les adjoints). Compte tenu de leur population, les communes de Lantheuil et Reviere sont représentées par deux délégués titulaires, les autres communes par un seul délégué titulaire. Par contre, celles-ci, et elles seules, ont dû désigner un suppléant (article L5211-6 du CGCT). Le délégué titulaire étant le Maire, le délégué suppléant est automatiquement le 1<sup>er</sup> adjoint. Une exception est faite si le Maire démissionne de ses fonctions de délégué au conseil communautaire. Dans cette hypothèse, le premier adjoint devient conseiller communautaire titulaire et le deuxième adjoint est le suppléant (ce fut le cas à Cully et à Tierceville).

En raison du mode de scrutin uninominal, ces communes ne sont pas tenues à la parité.

### **Rappel du statut des suppléants :**

Le suppléant n'a voix délibérative qu'en l'absence du délégué titulaire (dès lors que ce dernier en a avisé le Président- article L5211-6 du CGCT). C'est seulement en cas d'empêchement de son suppléant que le titulaire pourra donner un pouvoir écrit de voter en son nom à un autre conseiller de son choix.

Le suppléant ne peut être membre du Bureau (Président ou vice-Président) mais peut siéger au sein d'une commission, en tant que conseiller municipal, si le conseil communautaire le décide. Les commissions sont, en effet, ouvertes aux conseillers municipaux non membres du conseil communautaire.

Le suppléant est habilité à assister aux séances du conseil communautaire, même lorsque le conseiller titulaire est présent, dans la mesure où les séances sont publiques, mais il n'a pas voix délibérative.

Il est obligatoirement destinataire des convocations et des documents annexés (article 5211-6 du CGCT).

### **Rappel des attributions du conseil communautaire :**

- Il règle, par ses délibérations, les affaires qui relèvent de sa compétence déterminée dans les statuts de la CdC, en respectant les lois et règlements relatifs au contrôle administratif et financier. Il se réunit sur convocation du Président au moins une fois par trimestre.
- Il doit voter, dans les trois mois de son installation, le montant des indemnités maximales versées au Président ainsi qu'aux vice-Présidents s'ils justifient de l'exercice effectif de fonctions.
- Il doit définir, dans les trois mois de son installation, les modalités d'application du droit à la formation et notamment déterminer les orientations et les crédits ouverts à ce titre.
- Il a la faculté de créer, à tout moment, des commissions thématiques spécialisées. Il peut y associer les conseillers municipaux et adjoints des communes membres.
- Il doit désigner, sans délai imposé, des représentants à la commission d'appel d'offres et à la commission intercommunale d'accessibilité des personnes handicapées, ainsi que, avant décembre 2014, les membres du Comité Technique (lié au personnel et à l'organisation des services).
- Il sera, par la suite, sollicité pour désigner des représentants de la Communauté de communes aux organismes extérieurs auxquels la communauté de communes adhère, tels que : le Syndicat intercommunal des ordures ménagères (SIDOM), le Syndicat mixte de la Seules et de ses affluents, le Syndicat des trois vallées, le Syndicat mixte du Scot Bessin (Schéma de Cohérence Territoriale), l'association Pays du Bessin au Virois, l'ADTLB (culture, animation, patrimoine), le Pôle Tourisme du

Bessin, la Mission Locale de l'agglomération caennaise, le CNAS (Comité National d'Action Sociale).

## **Point 2**

### **INSTALLATION DU DOYEN D'AGE**

Monsieur Jean-Pierre LAVISSE procède à l'installation de Jean-Paul BERON, délégué titulaire de la commune de Creully, doyen d'âge de l'assemblée, pour assurer la présidence de l'assemblée pendant l'élection du nouveau Président, puis il se retire.

## **Point 3**

### *SOUS LA PRESIDENCE DU DOYEN D'AGE*

### **DESIGNATION DE DEUX ASSESSEURS POUR L'ELECTION DU PRESIDENT**

Yves JULIEN et Anne-Marie BELIARDE sont désignés en qualité d'assesseurs dans le cadre de l'élection du Président.

## Point 4

### **ELECTION DU NOUVEAU PRESIDENT**

Il est rappelé que le Président est élu au scrutin secret, à la majorité absolue du conseil communautaire. Si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé des candidats est déclaré élu (L2122-4 et L2122-7).

Les attributions du Président :

- il prépare et exécute les délibérations du conseil communautaire
- il est l'ordonnateur des dépenses et prescrit l'exécution des recettes
- il est le supérieur hiérarchique des services de la Communauté de communes
- il peut déléguer, par arrêté, des fonctions aux vice-Présidents.

Jean-Paul BERON fait appel à candidatures pour le poste de Président de la Communauté de communes d'Orival.

Les candidats suivants se présentent :

#### 1. Philippe CAILLERE :

« Pour ceux qui ne me connaissent pas, je me présente : Philippe CAILLERE, 49 ans, marié, 2 enfants nés à Caen et ayant grandi à Fontaine-Henry ; ils ont d'ailleurs effectué tout leur parcours scolaire sur le territoire de la CDC d'Orival. Par leur biais, je connais bien le tissu associatif local, notamment l'école de musique 2Si2La, et plus particulièrement l'USTVM et le karaté club de Thaon pour y avoir participé activement de façon bénévole. J'ai également assumé, pendant plusieurs années, le poste de Président de l'APE du collège de Creully pour lequel j'ai été amené à assister aux conseils de classe, aux conseils d'établissement, ainsi qu'aux conseils de discipline.

Sur le plan professionnel, je suis salarié de la Société Masselin Electricité (filiale du groupe Vinci), en qualité de Chef d'entreprise, depuis 12 ans.

J'entame actuellement mon deuxième mandat de Maire de la commune dans laquelle je réside depuis 23 ans, Fontaine-Henry. J'ai été réélu en première position d'un scrutin uninominal et je tiens à remercier chaleureusement les Fontenois pour la confiance qu'ils m'accordent.

Il y a six ans, je vous avais déjà présenté ma candidature comme Président de la communauté de communes d'Orival. Les principales critiques, qui m'avaient été faites à l'époque, reposaient sur le manque d'expérience en tant qu'élu et sur l'importance des projets à mettre en œuvre sur Fontaine-Henry. Depuis 2008, de nombreux travaux ont été réalisés sur ma commune, afin de la moderniser, sécuriser les espaces publics, diminuer les coûts d'entretien et encourager les habitants à vivre ensemble, en privilégiant les échanges intergénérationnels ; à ce jour, la fibre optique y est même installée.

Au niveau intercommunal, les enjeux du début de mandat ne sont pas simples, plusieurs chantiers urgents étant à mettre en place.

En premier lieu, l'équilibre budgétaire. La CDC, aujourd'hui très endettée, doit vite effectuer un audit budgétaire, afin de prévoir un budget réaliste, avec, comme principal objectif, de limiter, voire de ne pas prévoir de hausse d'impôts. Les nouvelles charges à prendre en compte par rapport au compte administratif 2013 concernent : l'aménagement des rythmes scolaires et les activités périscolaires associées, la construction de l'école de Coulombs, sans oublier les récents investissements de fin de mandat.

Des économies devront être faites dans tous les domaines de compétence de notre intercommunalité, afin de répondre à cet objectif primordial d'équilibre budgétaire. C'est la raison pour laquelle je souhaite créer un poste de Vice-Président à la « Mutualisation des moyens » et au « Suivi des frais de fonctionnement », dans le but de gérer les dépenses et de ne pas les subir. Il s'agit bien là d'un des objectifs initiaux de la création des communautés de communes, qui ne doivent en aucun cas être considérées uniquement comme des structures administratives supplémentaires.

Dans un second temps, il est indispensable de prévoir une période pédagogique, pendant laquelle chaque conseiller communautaire s'appropriera les différents périmètres d'actions possibles. Pour ce faire, tous les dossiers en cours devront être remis à plat ; un état des lieux, compétence par compétence, devra être réalisé et commenté, pour une meilleure compréhension et pour ne laisser personne sur le bord de la route. L'objectif est d'arriver à un esprit de cohésion et à une adhésion collective aux prises de décisions, qui nous permettent d'être plus crédibles auprès de la population. Dans cet esprit, le bureau devra laisser la possibilité aux différentes commissions de s'exprimer et de proposer des projets et actions : après un travail de concertation, leurs décisions – équitables et raisonnables – seront soumises au vote du Conseil communautaire, avec une seule cible « servir durablement la collectivité d'Orival ».

Compte tenu du nombre important de compétences gérées par la CDC d'Orival, il est nécessaire de conserver les 7 Vice-Présidents actuels.

A mon sens, un Président de communauté de communes doit fédérer les ressources mises à disposition et réfléchir à la stratégie à mettre en place, encadré par des vice-présidents volontaires, déterminés, dynamiques et autonomes. La délégation des compétences est la clé de la réussite de toute organisation.

Enfin, nous devons confirmer l'efficience de notre communauté de communes, afin de pouvoir choisir et non de subir notre futur partenaire, si l'Etat nous oblige à un nouvel élargissement intercommunal.

Ma candidature est la candidature du bon sens, sans étiquette politique ni lutte partisane. Je suis prêt à m'engager dans ces nouvelles responsabilités.

Merci pour votre attention. Merci pour votre soutien et votre adhésion. Merci pour votre coopération future. »

2. Gérard LEU se déclare et se présente également.

M. Jean-Paul BERON ouvre le vote et, avec la collaboration des assesseurs, procède au dépouillement :

Les résultats sont les suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 26

Nombre de voix obtenues par M. Philippe CAILLÈRE : 17

Nombre de voix obtenues par Gérard LEU : 8

Nombre de bulletins blancs : 1

**Monsieur Philippe CAILLÈRE** ayant obtenu 17 voix est élu président de la Communauté de communes d'Orival, à la majorité absolue, au 1er tour, et aussitôt installé dans ses fonctions.

Il remercie les délégués et ajoute que chacun va se mettre au travail rapidement.

Il demande au conseil communautaire l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour concernant les statuts de la Communauté de communes d'Orival. L'article 5 stipule « Le conseil communautaire désigne un bureau composé du Président et de sept vice-Présidents ». Monsieur Philippe CAILLÈRE demande de remplacer le libellé de cet article par « le conseil communautaire désigne un bureau composé du Président, des vice-Présidents et d'autres membres ». Le conseil communautaire donne son accord à l'unanimité pour procéder à un vote à main levée et pour accepter cette nouvelle définition de l'article 5 des statuts.



Cette modification des statuts ne sera validée qu'avec l'accord de la majorité qualifiée des conseils municipaux du territoire. Le Président demande que les conseils municipaux du territoire délibèrent sur cette question dans le délai de trois mois à compter de la réception de la demande et envoient leur délibération à la Préfecture. Au-delà de ce délai, leur avis sera réputé favorable.

### **Point 5**

#### *SOUS LA PRESIDENCE DU NOUVEAU PRESIDENT*

#### **DÉTERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRÉSIDENTS ET ELECTION DES VICE-PRESIDENTS**

Le nombre de vice-Présidents est librement déterminé par le conseil communautaire, dans la limite de 20% de l'effectif total de l'assemblée délibérante, arrondi à l'entier supérieur. Pour ce qui concerne notre assemblée, ce nombre serait de six. Cependant, à la majorité des deux tiers de ses membres, l'organe délibérant peut fixer un nombre de vice-Présidents supérieur, sans pouvoir dépasser 30% de son propre effectif, soit sept vice-Présidents. Toutefois, l'enveloppe indemnitaire ne dépassera pas celle correspondant à six vice-Présidents.

Les vice-Présidents prennent rang selon l'ordre de leur élection, conformément à l'article L5211-1 du CGCT (transposition de l'article L2121-1 relatif à l'élection des adjoints dans les communes).

Ils exercent leurs fonctions par délégation du Président. La délégation de fonction est la condition d'attribution d'une indemnité.

Considérant le nombre important de compétences transférées à la Communauté de communes d'Orival, le Président propose d'élire sept vice-Présidents. Le conseil communautaire approuve ce nombre à l'unanimité. Comme la loi l'y autorise, le Président, dans un premier temps, ne précise pas les compétences qui seront attribuées à chacun, un débat dans le cadre d'une réunion de Bureau devant se tenir préalablement. Gérard LEU fait part de sa désapprobation quant à ce procédé qu'il juge peu démocratique. Philippe CAILLERE annonce les sept compétences des vice-Présidents :

- Culture, sports, loisirs
- Aménagement de l'espace et développement économique
- Patrimoine bâti
- Voirie, protection de l'environnement,
- Finances
- Ecole, activités annexes et connexes, transport scolaire, action sociale
- Mutualisation des moyens et suivi des frais de fonctionnement

Monsieur Philippe CAILLÈRE fait appel à candidatures pour chacun des sept postes de vice-Présidence.

Une procédure identique s'applique pour le vote des sept vice-Présidents : après que chaque candidat se soit déclaré et se soit exprimé, les membres du conseil votent au scrutin secret à la majorité absolue, selon les termes des articles L2122-4 et L2122-7 du code général des collectivités territoriales.

#### 1<sup>ER</sup> VICE-PRESIDENT :

Jean-Paul BERON se présente : 70 ans, cadre de la SNCF retraité, a dirigé à ce titre des établissements importants, est conseiller municipal à Creully et vice-Président chargé du développement économique à la communauté de communes d'Orival depuis 2008. Il est compétent dans plusieurs domaines et disponible.

Résultat du vote :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 26

Nombre de voix obtenues par M. Jean-Paul BERON : 18

Nombre de bulletins blancs : 8

**M. Jean-Paul BERON** ayant obtenu 18 voix est élu 1er vice-Président, à la majorité absolue, au 1er tour.

#### 2ÈME VICE-PRÉSIDENT :

Se présentent :

1. Mme Anne-Marie BELIARDE : mariée, deux enfants anciennement scolarisés à Thaon, retraitée, habitante de Thaon depuis 1977, membre du conseil municipal depuis 2001, a mis en place le Local jeunes, a été tutrice du responsable, est membre de la commission Culture, Sports, Loisirs de la Communauté de communes depuis 2001, a participé à la mise en place des Contrats Educatifs Locaux. Elle est également membre du CCAS et de la commission Culture, Sports Loisirs de Thaon depuis 2008. Elle a participé à la création du RAM en 2008. Actuellement adjointe au Maire, elle est toujours membre du CCAS de sa commune mais a démissionné de la commission culture de sa commune pour se consacrer à la mise en place des rythmes scolaires avec Gérard LEU.

2. Jacques DESOULLE : 52 ans, élu à Tierceville depuis 1995, actuellement 1er adjoint, délégué suppléant puis titulaire au conseil communautaire et vice-Président chargé des Finances ces deux dernières années. Il a une bonne connaissance de la Communauté de communes et souhaite continuer sa mission.

Résultat des votes :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 26

Nombre de voix obtenues par Mme Anne-Marie BELIARDE : 19

Nombre de voix obtenues par M. Jacques DESOULLE : 7

**Mme Anne-Marie BELIARDE** ayant obtenu 19 voix est élue 2ème vice-Présidente au 1er tour, à la majorité absolue.

### 3ÈME VICE-PRÉSIDENT :

Jacques DESOULLE et Philippe LAURENT se déclarent candidats.

Philippe LAURENT se présente : 53 ans, promoteur immobilier, cadre, responsable technique, a des compétences et des convictions dans le domaine de l'aménagement, commence un 2ème mandat de Maire à Martragny, a appris les rouages de la Communauté de communes en tant que délégué pendant le mandat précédant, a participé à de nombreuses réunions de commissions et souhaite aujourd'hui réaliser une action plus directe et constructive.

Résultat du vote :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 26

Nombre de voix obtenues par M. Philippe LAURENT : 19

Nombre de voix obtenues par M. Jacques DESOULLE : 7

**M. Philippe LAURENT** ayant obtenu 19 voix est élu 3ème vice-Président, à la majorité absolue, au 1er tour.

### 4ème VICE-PRESIDENT :

Jacques DESOULLE et Jean-Pierre ISABEL se déclarent candidats.

Jean-Pierre ISABEL se présente : marié, un enfant, domicilié à Thaon depuis 35 ans, élu depuis 2001 à Thaon, conseiller municipal puis adjoint, membre des commissions communales culture, loisirs, voirie et bâtiments, participe à la vie associative de sa commune, délégué suppléant mais toujours présent aux conseils communautaires en remplacement du titulaire, actif et disponible.

Résultat du vote :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 26

Nombre de voix obtenues par M. Jean-Pierre ISABEL : 14

Nombre de voix obtenues par M. Jacques DESOULLE : 12

**M. Jean-Pierre ISABEL** ayant obtenu 14 voix est élu 4ème vice-Président.

### 5ÈME VICE-PRÉSIDENT :

Daniel GUERIN et Joël MARIE se déclarent candidats et se présentent.

Daniel GUERIN : 60 ans, élu depuis 1983 dans la commune de Reviers, et Maire depuis 2001, vice-Président sortant chargé de la Voirie.

Joël MARIE : 60 ans, 3ème mandat d'élu dans la commune de Lantheuil, actuellement adjoint au Maire, impliqué dans plusieurs associations, membre de plusieurs commissions au sein de la CdC, a exercé les fonctions de chargé d'étude en VRD, disponible car en pré-retraite.

Résultat du vote :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 26

Nombre de voix obtenues par M. Daniel GUERIN : 16

Nombre de voix obtenues par M. Joël MARIE : 10

**M. Daniel GUERIN** ayant obtenu 16 voix est élu 5ème vice-Président.

### 6ÈME VICE-PRÉSIDENT :

Jacques DESOULLE et Yves JULIEN se déclarent candidats.

Yves JULIEN se présente : commence son quatrième mandat de Maire à Villiers le Sec et son 3ème mandat en tant que délégué à la CdC. Il est agriculteur et Président de la Coopérative de Creully, mais il dégagera du temps pour ses activités électives.

Résultat du vote :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 26

Nombre de voix obtenues par M. Yves JULIEN : 17

Nombre de voix obtenues par M. Jacques DESOULLE : 9

**M. Yves JULIEN** ayant obtenu 17 voix est élu 6ème vice-Président.

### 7ÈME VICE-PRÉSIDENT :

Hervé RICHARD et Hubert DELALANDE se déclarent et se présentent.

Hubert DELALANDE : 60 ans, marié, deux enfants, Maire de Bény sur Mer, il est favorable au rapprochement des communes qui ont besoin les unes des autres pour une participation de chacune au plus juste au sein de la communauté de communes. En tant que délégué au conseil communautaire, il a appris le fonctionnement de la Communauté de communes.

Hervé RICHARD : agriculteur, commence son 6ème mandat en tant que membre du conseil municipal de Colombiers sur Seules, son 4ème mandat en tant que Maire et achève son 2ème mandat au titre de Vice-Président chargé de

la commission Culture, Sports, Loisirs. A ce titre, son objectif a été d'augmenter le nombre de participants aux activités d'animation offertes par la CdC. Il salue en cela le travail des animateurs. Il a suivi la construction du gymnase et en a maîtrisé le budget. Il a ouvert les halles de Creully aux associations qui ont besoin de vivre. Il présente sa candidature bien que le vote soit déjà orchestré, essentiellement pour se donner l'opportunité de s'exprimer sur ces points.

Résultat du vote :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 26

Nombre de voix obtenues par M. Hubert DELALANDE : 16

Nombre de voix obtenues par M. Hervé RICHARD : 9

Nombre de bulletins blancs : 1

**M. Hubert DELALANDE** ayant obtenu 16 voix est élu 7ème vice-Président.

Ces sept vice-Présidents sont aussitôt installés dans leurs fonctions.

*La séance est levée à 22h30.*

Signature des conseillers communautaires :